
MAIRIE
DE
VILLELONGUE DELS MONTS - 66740-
téléphone : 04.68.89.61.76
e-mail : mairie@villelongue-dels-monts.com



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 AOUT 2021**

Date convocation : 24 août 2021
Convocation transmise le : 24 août 2021

Heure : 20H00

PRESENTS :

NIFOSI	Christian	MONIER	Véronique
PROD'HOMME	Jennifer	PERIS	Jean-Vincent
RICHE	Jeannine	SCHWEER-CASES	Louis-Pierre
SERVAT	Jean-Marc	BARTHELEMY	Philippe
RIERE	Anne-Marie		
MACH	Didier		
BONET	Gilles		

Membres absents excusés : BERDAGUER Didier, BUISSON Anne, TONNELIER Sabrina

Procuration de vote est donnée par : - VILA Sylvie à SERVAT Jean-Marc
- CARBOU Gilbert à NIFOSI Christian

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.
M. SCHWEER-CASES Louis-Pierre a été nommé(e) secrétaire de séance.

0 - COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION

Pas d'observation ni remarque – ADOPTÉ à l'unanimité

AUTRES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE JOUR A PRES ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Proposition de collecte des encombrants par l'Association « La Recyclerie » à ELNE.

I – CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

La création d'un Conseil Municipal de Jeunes CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure. C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres élus, des projets destinés à améliorer la vie de tous, et notamment des jeunes. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres... La mise en place d'axes de travail tels que réunions de commissions, assemblées plénières, comité de suivi permet de viser à atteindre ces objectifs.

Ce CMJ sera composé d'enfants d'adolescents de 09 à 17 ans, élus pour une durée de 2 ans.

➤ délibération

II – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

IL convient de déterminer les règles de constitution et de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes dans le respect des principes fondamentaux de la République, tels que les principes de non-discrimination et de laïcité ; afin de mettre en place ce nouveau CMJ dans les meilleures conditions, il convient d'en approuver le règlement intérieur ;

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ délibération

III – COMMANDE PEPINIÈRE DÉPARTEMENTALE

Le Maire propose de solliciter auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales la fourniture de plants issus de la Pépinière Départementale pour l'embellissement et le renouvellement des espaces verts de la commune

Accord du Conseil ➤ délibération

IV – ADOPTION NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, la commune de VILLELONGUE DELS MONTS s'engage à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2022.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ délibération

V - SERVICE SCOLAIRE MISE EN PLACE DE L'AIDE AUX DEVOIRS ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Le Maire propose de poursuivre à la rentrée scolaire 2021-2022 l'aide aux devoirs au sein du groupe scolaire primaire.

Cette aide aux devoirs est encadrée par un professeur des écoles

* Durée d'intervention : année scolaire 2021-2022 (septembre 2021 à juillet 2022)

* Rémunération : professeur des écoles : 22,34 €/ heure brut (3h/semaine)

Jean-Marc SERVAT objecte que ces heures d'intervention pourraient être proposées à des étudiants qualifiés. Jeannine RICHE expose la nécessité de l'approche pédagogique des intervenants. Il serait envisageable à l'avenir de faire appel à candidature.

Accord du Conseil : 1 abstention JM SERVAT ➤ délibération

VI - RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES EN MILIEU SCOLAIRE ET AIDE AUX DEVOIRS ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Le Maire propose le recrutement d'un animateur des activités physiques et aide aux devoirs pour les élèves du Groupe Scolaire Primaire ainsi que ceux de l'Ecole Maternelle.

Il soumet à l'assemblée un projet de contrat de mise à disposition dans le cadre de l'opération « PROFESSION SPORT 66 ».

- durée de la mission : jusqu'au 17 décembre 2021
- durée hebdomadaire : 10 heures à l'exception des vacances scolaires Zone C
- tarif horaire : 25,79 €, révisable conformément aux conditions générales
- déplacement : 0,30 € par km

Accord du Conseil ➤ délibération

VII – INTERCOMMUNALITE-VERSEMENT FONDS DE CONCOURS 2021

Le Maire expose à l'assemblée que la commune de VILLELONGUE DELS MONTS peut bénéficier d'un Fonds de Concours versé par la Communauté de Communes ALBRES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS pour un montant 36 401 €uros sur justificatif de travaux d'investissement.

Accord du Conseil ➤ délibération

VIII – GRATUITE ACCES A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire, rappelle qu'à ce jour la cotisation annuelle pour accéder au service de la médiathèque est de 5€ pour l'année. La lecture publique et l'accès égal de chacun au savoir constituent un objectif essentiel d'une politique culturelle et la Médiathèque de VILLELONGUE DELS MONTS, en développant un service public de proximité, y contribue avec efficacité.

Aujourd'hui, les bibliothèques et médiathèques du réseau de la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille- Illibéris sont d'ores et déjà gratuites.

Dès lors, mettre en œuvre la gratuité pour la médiathèque de VILLELONGUE DELS MONTS permet d'afficher clairement l'ambition de la municipalité en matière d'accès pour tous à la lecture publique à travers une politique culturelle qui allie proximité et qualité.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ délibération

IX- CONTRAT ENTRETIEN POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX SCOLAIRES

Le Maire informe l'assemblée des difficultés rencontrées pour la gestion du service de nettoyage des locaux du groupe scolaire tant en moyens techniques que de personnel.

Le Maire présente à l'assemblée la proposition de contrat de l'Entreprise ENTRINA PROPLETE concernant l'entretien des locaux du Groupe Scolaire (Primaire- Maternelle-Garderie-Médiathèque).

- Fréquence : lundi-mardi-jeudi-vendredi (uniquement en période scolaire)
- Durée du contrat : 12 mois
- Montant du contrat : 20 472.48 H.T. soit 24 566.97 T.T.C.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ délibération

X- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA RECYCLERIE » à ELNE POUR LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

L'Association « La Recyclerie » à ELNE propose de collecter les encombrants à raison d'une fois par mois. Actuellement ce service, de la compétence de la communauté de communes, est assuré par les agents communaux par convention avec cette dernière. Le remboursement de la prestation est fait à la commune sur présentation des justificatifs (3007,5 € par an).

La prestation serait dès lors versée directement à la Recyclerie à compter du 1^{er} octobre 2021.

Accord du Conseil ➤ délibération

X- QUESTIONS DIVERSES

- 1- Envisager la réhabilitation de la maison du carrer de la Tramuntana pour un « hébergement d'urgence »
- 2- Les plans du futur lotissement sont consultables en mairie pour les membres du Conseil afin de faire avancer ce projet.
- 3- Demande d'une réunion informelle régulière. Proposition d'une réunion toutes les 6 semaines le lundi à 19h00- Un calendrier sera proposé.
- 4- Demande d'une nouvelle réunion d'information avec le technicien qui présente le PAEN (périmètre protection des espaces agricoles et naturels....)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H00

Le MAIRE,

Les Membres du Conseil Municipal,

Christian NIFOSI